

Renseignements :

Caisse d'allocations familiales

Service Logement habitat
et aides financières aux familles

8, avenue du Six-Juin
CS 20001
14023 CAEN Cedex 9

02 31 30 90 30

Pour télécharger l'imprimé, rendez-vous sur www.caf.fr

Pour retourner l'imprimé complété :
aides-financieres@caf14.caf.fr



caf.fr



Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

Vous avez plus de 16 ans
Vous souhaitez
passer le Bafa ?

3 aides existent à la Caf du Calvados

Le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un diplôme délivré par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Sdjes) du département où réside le candidat.

Il est destiné à encadrer de façon occasionnelle des enfants, des adolescents, dans un centre de vacances ou de loisirs, avec ou sans hébergement.

Le Bafa se déroule en 3 étapes dans un délai maximum de 30 mois avec :

- 1 - Une formation générale (8 jours)
- 2 - Un stage pratique d'animateur stagiaire (14 jours minimum)
- 3 - Une session d'approfondissement ou de qualification (6 à 8 jours).

La formation est réalisée par des organismes habilités par le Ministère de l'Education nationale, la jeunesse et la vie associative.

Organismes de formation agréés dans le Calvados

Aroeven Caen Normandie	4, avenue du Parc Saint-André 14200 Hérouville Saint-Clair 02 31 94 56 95 www.vacances-aroeven.fr
Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs - Afocal	102 ter, avenue Henry Chéron - 14000 Caen 02 31 72 81 17 www.afocal.fr
Centre entraînement aux méthodes d'éducation active - Cemea	5, rue du Docteur Laënnec - 14200 Hérouville Saint-Clair 02 31 86 14 11 www.cemea-bn.asso.fr
Eclaireurs-Eclaireuses de France	9, rue de l'avenir - 14460 Colombelles 02.31.78.15.15 www.normandie.eclcs.fr
Fédération régionale des familles rurales de Basse-Normandie	2,bis, longue vue des astronomes - 14111 Louvigny 02 31 77 96 38 www.ma-formation-bafa.fr
Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie	16, rue de la girafe - 14000 Caen 02 31 06 11 00 / 02 14 37 15 09 formation@laliguebn.org
Mouvement rural de jeunesse chrétienne - Mrjc	5, rue des Augustines - 14500 Vire 02 31 67 62 07 bassenormandie@mrjc.org ou calvados@mrjc.org
Scouts et guides de France de basse-normandie	1, rue Nicolas Oresme - 14000 Caen sgdfbn@free.fr
Union française des centres de vacances et de loisirs - Ufcv	27, avenue du Six-Juin - 14000 Caen 02 31 86 66 08 www.bafa.ufcv.fr
Union régionale des Francas de Basse Normandie	Maison des associations 1018, Grand Parc - 14200 Hérouville Saint-Clair 02 31 47 61 61 www.francasnormandie.fr

La formation générale et la session d'approfondissement ne sont pas gratuites. La Caf peut vous aider à financer ce diplôme. Ci-joint, les aides qui peuvent vous être accordées selon votre situation.

Aides Bafa versées par la Caf du Calvados	Les aides locales		L'aide nationale
	Session de formation générale	Stage pratique	Session d'approfondissement ou de qualification
Bénéficiaires	<p>Au moment du stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre stagiaire, allocataire en titre, et percevoir l'allocation logement ou bien avoir la charge d'un enfant stagiaire et ouvrir droit à l'Action sociale • Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € • Résider dans le Calvados 	<p>Au moment du stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre stagiaire, allocataire en titre, et percevoir l'allocation logement ou bien avoir la charge d'un enfant stagiaire et ouvrir droit à l'Action sociale • Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € • Résider dans le Calvados 	<p>Au moment du stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre stagiaire ou parent d'un stagiaire • Dépendre du régime général • Etre âgé de 16 ans révolus • Résider dans le Calvados
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir terminé son stage 	<p>Pas d'aide pour le stage</p>	<p>Respecter les durées maximum entre les stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 mois entre le début du stage de formation générale et la fin du stage pratique - 30 mois entre le début du stage de formation générale et la fin du stage d'approfondissement
Constitution de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Adresser la demande par courrier ou par mail, dans un délai de 3 mois maximum, à compter du début de la session de formation générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'imprimé spécifique en le téléchargeant sur le site www.caf.fr ou bien en le réclamant au 02 31 30 90 30 • Adresser la demande par courrier ou par mail dans un délai de 3 mois maximum, à compter du début de la session d'approfondissement ou de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'imprimé spécifique en le téléchargeant sur le site www.caf.fr ou bien en le réclamant au 02 31 30 90 30 • Adresser la demande par courrier ou par mail dans un délai de 3 mois maximum, à compter du début de la session d'approfondissement ou de qualification
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • 215 € dans la limite des frais engagés, restant à charge versés aux parents du stagiaire ou au stagiaire allocataire 	<ul style="list-style-type: none"> • 215 € dans la limite des frais engagés, restant à charge versés aux parents du stagiaire ou au stagiaire allocataire 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 € dans la limite des frais engagés, restant à charge versés aux parents du stagiaire ou au stagiaire allocataire

Une aide locale de la Caf peut être attribuée pour les frais de transport, de restauration et d'hébergement en cas de prise en charge totale du stage par d'autres organismes (sur présentation de justificatifs et dans la limite du montant normalement alloué).